



Parcours Processuel : procédures amiables et contentieuses

Master Justice, procès et procédures



Composante

UFR Droit,
Sciences
Économique et
Politique

Présentation

Objectifs

Master 1 :

L'objectif du Master 1 Justice procès et procédure, parcours Processuel est d'offrir une formation de haut niveau dans les matières fondamentales du droit privé en mettant l'accent sur, le contentieux, le droit pénal et le droit des obligations. Le M1 Droit processuel permet d'acquérir des connaissances générales communes aux M1 protection des droits fondamentaux et des libertés et Contrats et responsabilités. Il permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances principalement en droit privé interne mais aussi en droit des affaires, droit européen, droit international grâce à la maîtrise des notions et logiques de ces matières ainsi qu'à l'étude de leur environnement et de leurs enjeux. Les étudiants ont aussi la possibilité de travailler des matières de droit public nécessaires à la garantie des droits et libertés. Le choix du master droit processuel ne préjudicie pas les possibilités de réorientation sous réserve de se conformer aux procédures requises pour la candidature dans un parcours de master autre que celui de l'affectation initiale. Le conseil de perfectionnement de la mention vérifie la pertinence des objectifs.

Master 2 :

Le Master 2, mention « Justice, procès, procédures », spécialité « Droit processuel », a pour objectif de parfaire la formation des étudiants afin qu'ils maîtrisent les procédures de droit commun en matière civile, pénale, administrative, le droit processuel, ainsi que des procédures plus spécifiques.

Il a également pour objectif de préparer au mieux les étudiants à leur insertion professionnelle, y compris lorsque celle-ci suppose de passer un examen d'entrée dans une école ou un concours. Au-delà des savoirs disciplinaires, ce Master a donc vocation à doter les étudiants d'un savoir-être nécessaire pour s'insérer dans le milieu judiciaire, ainsi que d'un savoir-faire propre aux métiers relevant du monde juridique ou judiciaire.

Capacité d'accueil globale : 28 étudiants

Compétences acquises

Master 1 :

Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Maîtriser les outils fondamentaux pour l'accès aux professions du secteur juridique, judiciaire ou para judiciaire
- Développer les facultés d'analyse et de synthèse
- Identifier la documentation nécessaire à la recherche



- Acquérir des qualités de rigueur et de clarté dans l'expression écrite (consultations, commentaires d'arrêts, dissertations) et orale

Master 2 :

Il s'agit d'acquérir non seulement des connaissances approfondies en procédure civile, procédure pénale et contentieux publics, ainsi qu'en droit processuel, afin de pouvoir rédiger les différents types d'acte d'une procédure civile, pénale ou administrative, obtenir l'exécution d'un titre, décider de l'opportunité de l'exercice d'une action en justice..., mais aussi des compétences transversales, telles que maîtriser une langue étrangère, savoir négocier pour éviter un contentieux, avoir la maîtrise des outils de recherche documentaire, savoir rédiger un écrit académique...

Organisation

Contrôle des connaissances

Master 1 :

Une seule session d'examen est organisée pour chaque semestre.

Master 2 :

L'assiduité à tous les cours est obligatoire :

Pour des étudiants « empêchés » (scolarité en cours à l'école du Barreau, obtention d'un poste d'assistant de justice, stage hors période habituelle, maladies dûment justifiées), dont la situation a été validée par l'équipe de direction du Master, un contrat pédagogique organisera les aménagements utiles concernant l'assiduité et les examens et précisera les obligations pesant sur l'étudiant concerné (contacts réguliers avec l'équipe de direction, justificatifs à produire de l'emploi du temps empêchant l'assiduité, etc..).

Modalités des examens de M2 :

- Une épreuve écrite de 5 h portera sur les matières suivantes : Procédure civile approfondie,

Procédure pénale approfondie, Procédure administrative approfondie.

- Un Grand oral portera sur les matières de l'UE 1 du Semestre 4 : MARL, Droit processuel, Grands enjeux de la Justice, ainsi que sur la matière obligatoire de l'UE 2 du Semestre 4.

Sessions d'examen du M2 :

Une deuxième session est organisée à l'intention des étudiants qui ont échoué à la session ordinaire, elle porte obligatoirement sur toutes les matières qui n'ont pas été validées à l'intérieur des UE non acquises, à l'exclusion des matières qui ont été sanctionnées dans le cadre du contrôle continu. La deuxième session a lieu au plus tard fin octobre.

Règles de validation et de capitalisation en M2 :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions : contrôle continu et contrôle terminal : les épreuves peuvent être écrites et/ou orales, au choix de l'enseignant responsable de la matière.

Informations pour les étudiants à statuts particuliers

Précisions pour M1



I Régime général :

En M1 : Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent notation continue et examen final, sauf pour les étudiants salariés et assimilés qui peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et se trouvent de ce fait soumis au régime spécial.

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.

Deux absences injustifiées par matière et par semestre font perdre le bénéfice du contrôle continu. Le candidat sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.

I Régimes spéciaux:

1 – Régime spécial (sans travaux dirigés)

En M1 : Les étudiants qui justifient être dans l'impossibilité de suivre régulièrement les séances de travaux dirigés peuvent demander à en être dispensés par le ou la vice-doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters. Cette demande doit en tout état de cause être formulée avant l'inscription aux examens. L'étudiant qui a passé un examen ne peut plus bénéficier du régime spécial.

Bénéficient de plein droit de ce régime sur simple présentation de justificatifs :

Les salariés, les étudiants effectuant une activité ou une mission militaire prévue par le code de la défense, les mères de famille ou les pères de famille élevant seuls un ou plusieurs enfants, les personnes en situation de handicap physiques, moteurs ou sensoriels, les sportifs de haut niveau, les étudiants qui préparent en même temps un autre diplôme d'enseignement supérieur (sauf l'IEJ), les étudiants qui assument des responsabilités particulières dans la vie

universitaire ou la vie étudiante, les personnes confrontées à un problème de santé contrariant sérieusement l'assiduité .

Le ou la vice doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters peut décider de soumettre au régime spécial un étudiant qui a eu plus de trois absences justifiées dans une matière de TD.

En ce qui concerne les matières qui sont accompagnées de TD, le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé sous la forme d'un examen écrit dans les mêmes conditions que celles prévues pour les examens du régime général. Pour les autres épreuves s'applique le régime général.

2 – Régime Erasmus

En M1 : Les étudiants partant un semestre dans une université étrangère, dans le cadre des échanges Erasmus doivent valider ce semestre à l'étranger sur une base d'un minimum de 30 crédits européens. Le choix des matières doit correspondre au profil du Master et doit être agréé par les responsables de la filière et par le ou la vice-doyen(ne) de l'UFR DSEP responsable des relations internationales. L'autre semestre doit être validé selon le régime normal (ou, éventuellement, spécial).

Admission

Conditions d'accès

Master 1 :

L'entrée en M1 est soumise à la sélection d'étudiants en principe titulaires d'une licence générale de Droit et par exception d'autres licences ou titres reconnus équivalents.

Les étudiants qui n'ont pas validé leur année de M1 (moyenne générale inférieure à 10) n'ont pas de droit acquis au



redoublement mais ils pourront soumettre leur candidature à la commission de sélection de M1 après dépôt au secrétariat d'une lettre adressée à la présidente ou au président de la commission dans les temps requis.

Master 2 :

1. Étudiants ayant validé la 1re année du Master 1 « Justice, procès et procédures » et à tout étudiant justifiant d'une 1re année dans un autre Master dans le domaine « Droit ».
2. Le diplôme sera ouvert aux personnes exerçant déjà une profession et qui souhaitent suivre la formation, à condition de justifier la possession d'un diplôme équivalent à une 1ère année de Master ou une solide formation professionnelle en rapport avec le contenu des matières composant le diplôme (fonctionnaires, cadres diplômés du secteur privé, représentants du monde associatif,).

Modalités de candidatures

Master 1: Dossier de candidature sur la plateforme *MonMaster*. Dossiers examinés par la commission de recrutement sous la présidence de Geraldine Maugain ([✉ Geraldine.Maugain@u-bourgogne.fr](mailto:Geraldine.Maugain@u-bourgogne.fr)).

Master 2 : Retrait et dépôt des dossiers : les candidatures passeront par le site Internet de candidature de l'uB, « e-candidat », selon le calendrier affiché sur cette application (*courant avril*).

Procédure d'admissibilité en M2 :

Le dossier est étudié par une commission composée d'au moins 3 membres de l'équipe pédagogique en juin.

Sont évaluées la qualité du dossier (résultats par année puis dans les matières de procédure, stages) la cohérence de la demande, la présentation du dossier (soin de répondre à toutes les questions, style de la lettre de motivation, orthographe).

Procédure d'admission en M2 :

Les candidats retenus sur dossiers sont convoqués à une journée d'entretien fin juin, début juillet pour passer 3 entretiens : l'un avec un universitaire, l'autre avec un professionnel et un troisième en anglais.

Sont évalués : la présentation, la motivation pour le métier et le master, la capacité d'intégration, la culture juridique, la connaissance du milieu judiciaire, la connaissance du master.

Validation d'acquis ou équivalence de diplôme (M2) :

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue (SEFCA) de l'université [✉](mailto:formation.continue-droit@u-bourgogne.fr) (formation.continue-droit@u-bourgogne.fr, 03.80.39.38.29)

Et après

Poursuite d'études

A l'issue du Master 1, les étudiants peuvent se spécialiser en effectuant une deuxième année en Master 2 à orientation professionnelle.

Débouchés professionnels

Master 1 :

L'année de M1 a pour objet d'assurer un enseignement fondamental aux étudiants qui se destinent principalement aux professions judiciaires et parajudiciaires.

A l'issue du Master 1, les étudiants peuvent appliquer leurs connaissances fondamentales aux situations pratiques auxquelles ils seront confrontés dans la vie professionnelle en s'engageant dans la vie active notamment dans le secteur judiciaire ou para judiciaire.

Master 2 :



La formation a un double objectif professionnel :

- Pouvoir choisir une profession judiciaire donnant lieu à un concours (ENM, commissaire de police, greffier en chef), un examen d'entrée (avocat) ou un dossier (huissier)
- Pouvoir candidater aux postes de cadre supérieurs dans les services juridiques des entreprises

Infos pratiques

Contacts

Secrétariat pédagogique 1re année

Lucie JAVAUX

☎ 03.80.39.54.17.

✉ lucie.javaux@u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique 2e année

Laureen Henderson

✉ laureen.henderson@u-bourgogne.fr

Responsable de formation 1re année

Géraldine MAUGAIN

✉ Geraldine.Maugain@u-bourgogne.fr

Responsable de formation 2e année

Stéphanie GRAYOT-DIRX

✉ stephanie.dirx@u-bourgogne.fr

Campus

🏠 Campus de Dijon



Programme

Organisation

Master 1 :

L'année de M1 Processuel est constituée de 10 UE. Chaque semestre comprend 5 UE :

- 1 UE connaissances fondamentales comprenant des cours magistraux accompagnés de TD ;
- 1 UE connaissances complémentaires
- 1 UE connaissances additionnelles
- 1 UE compétences transverses et professionnalisation
- 1 UE option

Master 2 :

L'année de M2 Processuel est constituée de 7 UE : 4 au semestre 1 et 3 au semestre 2.

Un stage d'une durée de 12 semaines est obligatoire d'avril à juin.

Master 1

Semestre 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Connaissances fondamentales	UE						10 crédits
Procédures civiles d'exécution	Matière						
Procédures civiles d'exécution CM	Matière		33h				
Procédures civiles d'exécution TD	Matière			15h			
Droit civil 1: Les régimes matrimoniaux	Matière						
Droit civil 1 : Les régimes matrimoniaux CM	Matière		33h				
Droit civil 1 : Les régimes matrimoniaux TD	Matière			15h			
Procédure pénale approfondie	Matière						
Procédure pénale approfondie CM	Matière		33h				
Procédure pénale approfondie TD	Matière			15h			
UE2 Connaissances complémentaires	UE						8 crédits



Matière non choisie dans l'UE1	Matière		
Procédures civiles d'exécution	Matière	33h	
Droit civil : Les régimes matrimoniaux	Matière	33h	
Procédure pénale approfondie	Matière	33h	
Droit international privé 1	Matière	33h	
UE3 Connaissances additionnelles - 1 choix	UE		4 crédits
Garanties constitutionnelles des droits fondamentaux	Matière	33h	
Droit commercial 1 : droit du commerce électronique et du numérique	Matière	33h	
UE4 Compétences transverses et professionnalisation	UE		4 crédits
Anglais obligatoire	Matière		
Anglais groupe JPP S1	Matière	12h	
Une matière obligatoire au choix	Matière		
Histoire des idées politiques	Matière	25h	
STAGE - deux semaines minimum - S1	Stage		
UE5 Option - 1 choix	UE		4 crédits
Droit européen des affaires	Matière	33h	
Comptabilité S1	Matière	30h	

Semestre 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Connaissances fondamentales	UE						10 crédits
Modes amiables et alternatifs de règlement des conflits	Matière						
Modes amiables et alternatifs de règlement des conflits CM	Matière		33h				
Modes amiables et alternatifs de règlement des conflits TD	Matière			15h			
Droit civil 2 : Les successions	Matière						
Droit civil 2 : Les successions CM	Matière		33h				
Droit civil 2 : Les successions TD	Matière			15h			
Droit pénal spécial	Matière						
Droit pénal spécial CM	Matière		33h				
Droit pénal spécial TD	Matière			15h			
UE2 Connaissances complémentaires	UE						8 crédits
Matière non choisie dans l'UE1 - 1 choix	Matière						
Modes amiables et alternatifs de règlement des conflits	Matière		33h				
Droit civil 2 : Les successions	Matière		33h				
Droit pénal spécial	Matière		33h				
Droit international privé 2	Matière		33h				
UE3 Connaissances additionnelles - 1 choix	UE						4 crédits
Protection des droits de l'homme au sein des nations unies et de l'UE	Matière		30h				
Droit commercial 2 : entreprises en difficulté	Matière		33h				
UE4 Compétences transverses et professionnalisation	UE						4 crédits



Anglais obligatoire	Matière		
Anglais groupe JPP S2	Matière	12h	
Une matière obligatoire au choix entre	Matière		
Initiation à la recherche : Droit constitutionnel comparé	Matière	30h	
Note de synthèse	Matière		
STAGE - deux semaines minimum - S2	Stage		
UE5 Option - 1 choix	UE		4 crédits
Théorie de l'Etat	Matière	33h	
Protection sociale	Matière	30h	
Culture générale : Histoire du droit privé - La famille	Matière	25h	

Master 2

SEMESTRE 3

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 - Procédure civile	UE		42h				8 crédits
Matière obligatoire UE1	UE						
Procédure civile	Matière		30h				4 crédits
Matières à choix UE1 (1 choix)	UE						
Justice civile des mineurs (Option 1)	Matière		12h				4 crédits
Contentieux des personnes et de la famille (Option 2)	Matière		12h				4 crédits
UE2 - Procédure pénale approfondie	UE		42h				8 crédits
Matière obligatoire UE2	Matière						
Procédure pénale approfondie	Matière		30h				4 crédits
Matières à choix UE2	Matière						
Justice pénale des mineurs (Option 1)	Matière		12h				4 crédits
Contentieux de la peine (Option 2)	Matière		12h				4 crédits
UE3 - Contentieux publics	UE		36h				8 crédits
Matière obligatoire UE3	Matière						
Procédure administrative approfondie	Matière		30h				4 crédits
Matières à choix UE3	Matière						
Contentieux de la CEDH (Option 1)	Matière		6h				4 crédits
Contentieux de l'UE (Option 2)	Matière		6h				4 crédits
Contentieux constitutionnel (Option 3)	Matière		6h				4 crédits
UE4 - Maitrise des outils	UE						6 crédits
Sensibilisation aux enjeux du numérique	Matière			6h			
Anglais 1	Matière			12h			6 crédits

SEMESTRE 4

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 - Approche pluridisciplinaires des conflits	UE						9 crédits



Droit processuel	Matière	14h	3 crédits
Modes amiables et alternatifs de règlement des conflits 2	Matière	14h	3 crédits
Grands enjeux de la Justice	Matière	12h	3 crédits
UE2 - Procédures spécifiques	UE		9 crédits
Matière obligatoire UE2	Matière		
Théorie et pratique des voies de recours en matière civile	Matière	18h	6 crédits
Matières à choix UE2 (1 choix)	Matière		
Contentieux des affaires (Option 1)	Matière	9h	3 crédits
Contentieux social (Option 2)	Matière	9h	3 crédits
Procédures civiles d'exécution approfondies (Option 3)	Matière	9h	3 crédits
UE3 - THEORIE ET PRATIQUE DE LA JUSTICE	UE		12 crédits
Mémoire	Matière	6h	6 crédits
Stage de 12 semaines et rapport de stage	Matière		
Projets tutorés (dont clinique Droit et médiation)	Matière	12h	
Anglais 2	Matière	12h	6 crédits